

Changement du mode d'affectation des résultats

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE DE CATEGORIE OBLIGATAIRE
RÉGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUÉ PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001
TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES TEXTES SUBSÉQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION
AGREMENT DU CMF N° 19-2008 DU 26 AOUT 2008
SIÈGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA – 1030 TUNIS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019 à la Recette des Finances Nelson Mandela - Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2019 a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2019.